

Mécanisme pour l'Initiative de la Recherche de la Paix et le Développement <u>MI-RPD</u>

ETUDE SUR L'IMPACT DES ACTIONS MENES PAR DES INSTITUTIONS / ORGANISATIONS ETATIQUES ET NON ETATIQUES OEUVRANT DANS LE DOMAINE DES ALPC EN MATIERE DE REDUCTION DE LA VIOLENCE ARMEE DANS LA REGION DES GRANDS LACS, LA CORNE DE L'AFRIQUE ET LES PAYS LIMITROPHES

MI-RPD, février 2015

Contactez nous:

Email: ongmirpd@yahoo.fr

Sinkayo_john_cla@yahoo.fr

Tél: +257 79934903

+257 75934903

+257 79960350

REMERCIEMENTS

Le MI-RPD remercie vivement tous ses partenaires qui ont encouragé et apporté leur appui dans la réalisation de la présente étude.

Nous remercions les répondants à notre questionnaire, et tous ceux qui, de près ou de loin, ont apporté leur contribution dans l'élaboration et la compilation des éléments de cette étude.

Nous remercions l'équipe des experts, chercheurs, spécialistes qui, malgré leurs différents engagements, ont accepté de lire le projet de cette étude, proposer des corrections et des conseils ainsi que des commentaires d'une grande utilité.

Nos remerciements sont particulièrement adressés au GRIP de Bruxelles (Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix) et son spécialiste, Georges BERGHEZAN, à Samia CHABOUNI (enseignante et chercheuse à l'Université de Jijel (Algérie) aussi membre de Thinking Africa, à Celsius BARAHINDUKA (chercheur et membre du conseil consultatif du Réseau international sur les armes légères-IANSA) pour avoir fourni leurs conseils d'ordre technique et édité cette étude.

TABLE DE MATIERE

REMERCIEMENTS	2
TABLE DE MATIERE	3
ABREVIATIONS ET ACRONYMES	4
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	5
AVANT – PROPOS	5
PREMIERE PARTIE : INTRODUCTION ET HISTORIQUE	6
I. 1. Introduction	6
I.2. Justification de l'étude de l'impact des institutions /organisations étatiques e étatiques œuvrant dans le domaine des ALPC dans les pays des Grands Lacs, la Cor l'Afrique et les Pays Limitrophes	rne de
DEUXIEME PARTIE: METHODOLOGIE ET COLLECTE DES DONNEES	8
II.1. Le cadre méthodologique de l'étude et collecte des données	8
II.2. Question de recherche	9
II.3. Démarche méthodologique	10
II.3.1. Sources des données	10
a. La recherche documentaire	10
b. Visite des organisations et des institutions étatiques	10
II.3.2. Ethique de l'étude	11
II.4. Traitement des données	12
TROISIEME PARTIE: RESULTATS DE L'ETUDE	13
III.1. Présentation des résultats de l'enquête	12
III.2. Réalisation des organisations œuvrant dans le domaine des ALPC	13
III.3. Réalisations des institutions œuvrant dans le domaine des ALPC	15
III.4. Efficacité des organisations œuvrant dans le domaine des ALPC	16
III.5. Efficacité des institutions étatiques œuvrant dans le domaine des ALPC	17

IV. CONTRAINTES	19
CONCLUSION	20
RECOMMANDATIONS	21

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

RDC: République Démocratique du Congo

OSC : Organisation de la société civile

ALPC : Armes légères et de petit calibre

ONG: Organisation non gouvernementale

MI-RPD: Mécanisme pour l'initiative de la Recherche de la paix et le

développement

ASBL: Association sans but lucratif

RECSA: Regional centre on small arms

EAANSA: East African Action Network on Small Arms

CNAP: Commission Nationale Permanente sur les armes légères et de petit

calibre

REBAL: Réseau burundais d'action sur les armes légères

GRIP : Groupe de Recherche et d'information sur la Paix

BUANSA: Burundian action network on small arms

KANSA: Kenyan Action network on small arms

RWANSA: Rwandan action network on small arms

TANANSA: Tanzanian Action network on small arms

EASFCOM: East Africa Standby Force Coordination Mechanism

DDR: Désarmement, démobilisation et réinsertion

TCA: Traité sur le Commerce des Armes

GRAM: Groupe de Recherche et d'Actions contre la Marginalisation, la pauvreté, l'exploitation et les injustices sociales

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableau 1 : Pays visités et institutions/organisations rencontrées

Tableau 2: Tableau récapitulatif des répondants par pays dans 6 pays pris comme échantillon

Tableau 3 : Tableau récapitulatif de domaines d'intervention des organisations et institutions

Tableau 4 : Tableau récapitulatif de Collaboration entre les institutions et les acteurs non étatiques au sein des pays membres de l'EAC +la RDC

Graphique 1: Domaines d'intervention des Organisations et institutions en %

Graphique 2 : Collaboration entre les institutions et les OSC au sein des pays membres de l'EAC + la RDC

AVANT PROPOS

La région des Grands Lacs, de la Corne de l'Afrique et des pays limitrophes est une région particulièrement touchée par les violences armées qui se révèlent chroniques et difficiles à gérer. Depuis les indépendances jusqu'à aujourd'hui, il serait difficile, voire impossible de déceler une période durant laquelle cette région ait été complètement paisible, à l'abri des menaces des armes à feu.

De la République démocratique du Congo à la Somalie, des tensions ouvertes ou latentes ont caractérisé la région. Dans les Etats qui ont connu des crises ouvertes tels que le Burundi, le Rwanda, la RDC, la République Centrafricaine, l'Ethiopie, l'Erythrée, le Soudan du Sud, la Somalie, des initiatives régionales et internationales ont amené les leaders politiques de ces pays sur la voie de négociation dans le but de cesser les hostilités et ainsi limiter les dégâts tant humains que matériels causés par l'usage abusif des armes à feu.

Les accords de paix et de cessez-le-feu qui, généralement, sont suivis par le partage des postes de responsabilité, que ce soit en politique ou au sein des corps de défense et de sécurité, par la démobilisation, le désarmement et la réinsertion sociocommunautaire, sont généralement le résultat des efforts conjoints des Etats, des OSC et d'initiatives tant régionales qu'internationales.

Les Nations Unies exigent que ses Etats membres participent aux programmes de lutte contre la prolifération des armes. Des instruments juridiques régissant les ALPC sont mis à la disposition de tous les Etats ; des réunions biennales sur la mise en œuvre du plan d'action des Nations Unies sont organisées régulièrement à l'intention des Etats et des OSC œuvrant dans le domaine des ALPC. Des accords ont été conclus et d'autres réunions sont organisées sur le plan sous-régional, régional et international. Des ONG ont été créées dans le but de soutenir les Etats dans la lutte contre la prolifération des ALPC.

Néanmoins, les conflits armés prennent toujours une grande ampleur sous différentes facettes. Il est fréquemment noté des conflits répétitifs dans les pays de cette région, surtout au lendemain des élections. Les cas du Kenya, de la RDC, du Burundi et de la République Centrafricaine sont parlants à ce sujet.

Le MI-RPD a jugé important de mener une étude sur les raisons qui sont à l'origine de la réduction des acteurs dans le domaine des ALPC, des fonds alloués à la lutte contre la prolifération des ALPC ainsi que les activités y relatives.

Cette étude est de nature à inciter les décideurs politiques et les experts nationaux et internationaux, les bailleurs de fonds à se concerter en vue de prendre des décisions concrètes afin de donner un nouvel élan à la lutte contre la prolifération et l'usage abusif des ALPC dans la région.

PREMIERE PARTIE: INTRODUCTION ET HISTORIQUE

I. 1. Introduction

Ces dernières années, une bonne partie de la région des Grands Lacs, de la Corne de l'Afrique et des pays limitrophes s'est révélé le théâtre de conflits armés, situation qui constitue un véritable désastre pour les droits humains. Malgré les efforts qui ont abouti à la mise en place de structures gouvernementales, de mouvements et d'institutions continentales pour la réduction des conflits et la lutte contre la prolifération des ALPC, la

prolifération de ces dernières est devenue, durant des années, une problématique qui ne désenfle.

Il n'est un secret pour personne que sur les terrains africains, depuis la fin de la de la guerre froide, et surtout depuis l'aube des indépendances, des conflits armés entrainant des massacres et contre-massacres se sont succédé sans discontinuer.

Pour établir une paix durable, la communauté internationale s'est impliquée en intervenant sous plusieurs formes et en essayant de résoudre ces conflits. Des initiatives régionales et sous-régionales ont accentué leurs interventions dans le cadre de juguler le problème croissant des ALPC, souvent aussi bien sous les auspices des gouvernements et de la société civile en vue d'établir un programme de désarmement de la population civile , la réforme du secteur de sécurité, les programmes DDR et les mesures de régulation du commerce des ALPC (Protocole de Nairobi, Convention de Kinshasa, TCA...), programmes qui s'avèrent indispensables dans le but d'instaurer une paix et un développement durables, ce qui permettrait aux populations de se sentir en sécurité et d'avoir confiance dans les institutions étatiques.

La nécessité de redonner aux populations le sentiment de pouvoir vivre sans crainte dans la sécurité et de restaurer la confiance entre citoyens fortement mise à l'épreuve par les guerres et différentes crises requiert un climat de confiance entre l'État, la société civile et les citoyens, faute de quoi une paix et un développement durables s'avèrent difficiles, voire impossibles.

C'est face à ces situations que les Etats et les Gouvernements de la région des Grands lacs, de la Corne de l'Afrique et des Pays Limitrophes ont emboité le pas au reste du monde pour mettre en place des structures gouvernementales et encourager des initiatives nationales et régionales rentrant dans la ligne droite de la lutte contre la prolifération des ALPC.

Force est de constater que le système des Nations Unies a toujours appuyé ces initiatives en termes de contribution à la réforme du secteur de la sécurité pour assurer la mise en place dans ce domaine des institutions responsables, efficaces et efficientes.

I.2. Justification de l'étude de l'impact des institutions /organisations étatiques et non étatiques œuvrant dans les domaines des ALPC dans les pays des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les Pays Limitrophes

Il importe de souligner qu'en plus des structures étatiques, des organisations non étatiques opèrent depuis longtemps et point n'est besoin de rappeler que les réalisations de tous ces intervenants sont incontestables et significatifs.

C'est dans cette perspective que l'ONG MI-RPD s'est engagé, depuis peu, à mener une étude portant sur l'impact découlant des réalisations des intervenants susvisés **pendant les trois dernières années** et **les résultats attendus** par rapport aux activités planifiées pour les trois années à venir.

Cette étude qui a duré 60 jours a permis à l'ONG d'étudier les réalisations des organisations de la région des Grands Lacs, de la Corne de l'Afrique et des Pays limitrophes actives dans le domaine des ALPC selon leurs catégories et sous tous leurs aspects, qu'elles soient des organisations intergouvernementales, des ONG nationales et internationales, des ASBL sous leur caractère individuel ou collectif, des fondations, des syndicats professionnels ou des confédération syndicales, des organisations d'inspiration religieuse, des associations ou encore des groupements communautaires.

Le présent rapport de l'étude s'articule sur les principaux points suivants :

- Le cadre méthodologique de l'étude et la collecte des données
- L'analyse et l'interprétation des résultats de l'étude
- Conclusions et recommendations

DEUXIEME PARTIE: METHODOLOGIE ET COLLECTE DES DONNEES

II.1. Le cadre méthodologique de l'étude et la collecte des données

Le mobile principal qui a poussé le MI-RPD à entreprendre cette étude est de disposer et rendre disponibles à tous les intervenants dans le domaine des ALPC, partout où ils se trouvent les éléments suivants:

- L'inventaire des organisations qui sont intervenues dans ce domaine ces trois dernières années et qui interviendront dans les trois prochaines années :
- Estimation des moyens utilisés dans ce domaine afin de faire une comparaison d'investissement dans d'autres domaines;
- Connaitre le niveau de collaboration, de coopération et de communication entre les acteurs étatiques et non étatiques dans le domaine des ALPC;

- ➤ Connaitre la valeur ajoutée des organisations intergouvernementales et des collectifs régionaux qui œuvrent dans le domaine des ALPC entre autres le RECSA et EAANSA;
- Avoir un document de référence sur l'impact et l'état d'avancement dans le processus de lutte contre la prolifération des ALPC et ses fléaux.

Cette étude a permis de :

- 1. Identifier les organisations / Institutions fonctionnelles et opérationnelles dans le domaine des ALPC au niveau de la région des Grands lacs, la Corne de l'Afrique et les pays limitrophes ;
- 2. Recueillir par des visites auprès des organisations / Institutions fonctionnelles et opérationnelles dans le domaine des ALPC au niveau de la région des Grands lacs, de la Corne de l'Afrique et des pays limitrophes identifiés des informations sur leurs activités en matière d'ALPC;
- 3. Identifier les projets, les activités et les initiatives réalisées ces trois dernières années et prévues durant les trois prochaines années dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies sur les armes légères et du Protocole de Nairobi ;
- 4. Compiler des informations recueillies dans une base de données du MIRPD qui permet de disposer d'un inventaire complet des institutions /organisations opérationnelles dans cette région.
- 5. Accéder à l'analyse des données collectées en termes d'intégration des politiques régionales sur les ALPC ;
- 6. Disposer des éléments de nature à amener les différents acteurs sur le plan régional à une vision commune en ce qui concerne la violence causée par les ALPC.
- 7. Accéder au présent rapport synthèse qui permettra au MI-RPD ainsi qu'autres organisations œuvrant dans le même domaine de faire un plaidoyer auprès des Etats pour la mise en œuvre des résultats de cette étude

II.2. Question de recherche

La question principale à laquelle l'étude souhaite répondre est de connaître l'impact de l'action des institutions/organisations étatiques et non étatiques sur la réduction des violences armées dans la région des Grands Lacs, de la Corne

de l'Afrique et des Pays Limitrophes pendant les trois dernières années et les résultats attendus par rapport aux activités planifiées pour les trois années à venir.

II.3. Démarche méthodologique

II.3.1. Sources des données

a. La recherche documentaire

Cette étude s'est inspirée principalement du questionnaire de recherche, auquel ont répondu des institutions et organisations gouvernementales et non gouvernementales, nationales et internationales, des organisations individuelles, regroupées en réseau ainsi que des individus ciblés pour leur expérience dans le domaine des ALPC œuvrant dans la région des Grands Lacs, de la Corne de l'Afrique et les pays limitrophes

Ce questionnaire a été envoyé à différentes organisations œuvrant dans le domaine des ALPC à travers les 15 pays membres du RECSA en privilégiant les six pays suivants : Burundi, Rwanda, Tanzanie, Ouganda, Kenya et la République Démocratique du Congo.

Sur un nombre de 150 questionnaires envoyés, nous avons reçu 101 répondants dont 89 en provenance de six pays ciblés.

Une large diffusion de ce dernier a été facilitée par la présidence de l'EAANSA à la demande du Directeur Exécutif du MI-RPD. Cette diffusion a facilité la collecte des données, qui a permis au MI-RPD et, dans l'avenir, permettra à d'autres acteurs opérationnels et surtout actifs de connaître les activités prévues et de plaider auprès des partenaires pour appuyer EAANSA et ses organisations membres.

Il a été question d'analyser les objectifs, les domaines d'intervention, les zones d'intervention ainsi que le public cible. La nature des activités réalisées et les partenaires ont constitué un point important de l'analyse en vue d'aboutir à une étude comparée des résultats et de déceler les différentes contraintes qui handicapent le travail des institutions et des organisations œuvrant dans la région.

b. Visite des organisations et des institutions étatiques

Un deuxième volet de l'étude a consisté en des entretiens avec différentes personnalités représentant les organisations et institutions œuvrant dans le domaine des ALPC dans cette région. Des entretiens individuels ont été effectués par une commission au cours d'une mission de travail dans cinq pays à savoir : BURUNDI, KENYA, TANZANIE, RWANDA, ainsi que l'OUGANDA.

Dans le but de collecter l'information, les idées et ainsi que les recommandations relatives à l'objectif global de l'étude, la commission a pu rencontrer et s'entretenir avec de hautes personnalités travaillant dans le domaine des armes légères.

Tableau 1 : Pays visités et institutions/organisations rencontrées

Pays	Institution/	Siège de	_			
	Organisation	l'institution/	rencontrée			
		Organisation				
Burundi	CNAP	BUJUMBURA	Président du Point			
			Focal National			
	REBAL/BUANSA	BUJUMBURA	Le Coordinateur			
			National du			
			REBAL/BUANSA			
Kenya	RECSA	NAIROBI	Le Secrétaire			
			Exécutif du			
			RECSA			
	KANSA	NAIROBI	Le Coordinateur			
			du KANSA			
Ouganda	EAANSA	KAMPALA	Le Secrétaire			
			Exécutif de			
			1'EAANSA			
Rwanda	RWANSA	KIGALI	La Coordinatrice			
			du RWANSA			
Tanzanie	TANANSA	ARUSHA	Le coordinateur			
			National de			
			TANANSA			
	EAANSA	DAR ES	Le Président de			
		SALALAM	l'EAANSA			

II.3.2. Ethique de l'étude

L'étude a tenu compte des standards internationaux sur l'éthique de la recherche : libre consentement des répondants, protection des participants et confidentialité.

Durant la diffusion du formulaire d'enquête, les organisations ciblées ont été sensibilisées à ces standards et à l'éthique de la recherche. A chaque contact avec les répondants, ils ont expliqué le sujet de l'étude et attendaient le consentement des répondants pour commencer l'entretien. Le questionnaire a été libre et le répondant pouvait garder l'anonymat. Toutefois, le questionnaire ne requérait aucune information individuelle, mais l'action et le niveau de collaboration des organisations.

II.4. Traitement des données

L'étude a permis de collecter principalement des données quantitatives qui ont été exploitées et analysées. Les données ont été intégrées par un agent de saisie et analysé par le chargé de suivi et évaluation. Après consolidation des résultats et avec l'appui du coordinateur des projets, le chargé de suivi et évaluation a été chargé de réaliser le rapport final de l'étude.

TROISIEME PARTIE: RESULTATS DE L'ETUDE

III.1. Présentation des résultats de l'enquête

Le questionnaire d'enquête a été distribué à travers les 15 pays membres du RECSA, mais lors du dépouillement des résultats, l'attention a été portée sur 6 pays pris comme échantillon à savoir le Rwanda, le Burundi, la Tanzanie, la RDC, l'Ouganda et le Kenya. En tout, 150 questionnaires avaient été distribués mais l'organisation a pu collecter 89 répondus conformément aux attentes du MI-RPD dans les six pays qui ont été pris comme échantillons.

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des répondants par pays dans 6 pays pris comme échantillon

PAYS	Rwanda	RDC	Burundi	Tanzanie	Ouganda	Kenya	Total
Nombre de	9	18	29	8	14	11	89
questionnaires							
répondus							

La présentation des données et des informations est faite à partir des questions posées dans les questionnaires de l'enquête qui a servi à la collecte des

informations des organisations/institutions qui ont pu répondre aux questions contenues dans le questionnaire.

Il s'agit donc de faire l'inventaire des activités réalisées par les différentes organisations et institutions et d'en faire les statistiques par type d'activités, puis d'établir une comparaison sur les interventions des intervenants sur les trois dernières années.

III.2. Réalisation des organisations œuvrant dans le domaine des ALPC

Les OSC interviennent énormément dans la mise en œuvre des programmes nationaux sur les ALPC. D'une part, elles s'impliquent beaucoup dans les activités de sensibilisation des gouvernements, entre autres à l'adhésion et au respect des instruments juridiques internationaux, à la mise en œuvre des engagements qu'ils ont signés, à la prévention des conflits armés, au développement et à la réforme du secteur de sécurité. D'autre part, elles sont les grands intervenants dans la sensibilisation de la population, surtout à la remise volontaire des armes détenues illégalement particulièrement dans les pays en conflit et post conflit, à la lutte contre les violences armées, à la prise de conscience sur les méfaits des ALPC, à la participation à la sécurisation communautaire. En outre, les OSC interviennent dans l'identification des victimes des ALPC, les écoutent, les conseillent et les orientent.

De l'étude faite, il ressort que les organisations œuvrant dans le domaine des ALPC au sein des Etats membres du RECSA collaborent étroitement avec leurs gouvernements respectifs.

Les OSC bénéficient d'une collaboration et d'un appui de la part des gouvernements ainsi que du RECSA, se matérialisant dans la participation des représentants des organes étatiques aux activités des OSC tant nationaux qu'internationaux et dans le soutien financier de certaines actions des OSC par le RECSA.

S'agissant des activités réalisées au cours de ces trois dernières années par certaines OSC de la région, nous pouvons mentionner à titre d'exemplatif et non limitatif et sans entrer en détail les activités ci-après :

Burundi:

- Le gouvernement du Burundi a réalisé sa deuxième campagne de remise volontaire des armes détenues illégalement par la population civile en partenariat avec les OSC burundaises en Février 2014.

- L'association pour la promotion de l'état de droit, des Droits de l'homme et le développement intègre (APED) a lancé, en 2013, un communiqué de presse sur le respect des droits de l'homme ainsi que la situation sécuritaire où elle a pointé du doigt un certain nombre de cas de crimes perpétrés par des personnes en détention d'armes à feu et des assassinats y relatifs et invité le gouvernement à ratifier les instruments juridiques internationaux tels que la Convention de Kinshasa.
- Femmes Unies pour la paix dans la région des Grands Lacs (FUP/GL) a publié une déclaration de presse en Aout 2012 sous le titre : Les ALPC blessent et tuent ; le désarmement des esprits des jeunes s'impose
- Le Mécanisme pour la Recherche de la Paix et le Développement (MI-RPD) a réalisé une série d'activités dans l'intervalle de 2012et 2014. Nous pouvons relever certaines de ces activités notamment :
 - 1. 4 avril 2012 : Présentation à l'Assemblée Nationale des points de vue du MI-RPD sur la recrudescence de la violence armée
 - 2. Atelier sur le rôle de la femme-leader dans la réduction de la violence armée en septembre 2013
 - 3. Conférence-débat sur l'implication de la femme dans la réforme du secteur de la sécurité au Burundi, 19 novembre 2013
 - 4. Participation aux 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes et filles, 8 décembre 2013
 - 5. Mission dans les pays de l'Afrique de l'Est en février 2014
 - 6. Atelier de formation des femmes sur la réforme du secteur de sécurité, 7-9 mai 2014

- Le cas de RAPACODIBU :

- 1. Journée de réflexion sur l'amélioration de la réintégration des excombattants, Bujumbura, 3 mai 2012
- 2. Atelier sur la stigmatisation des femmes ex-combattantes en septembre 2012
- 3. Atelier sur l'éducation à la paix des ex-combattants à l'occasion du processus électoral, 11 novembre 2014

La République démocratique du Congo:

- Action pour la protection des droits humains et de développement communautaire (APDHUD) :

- 1. Dangers et échec des processus de DDR pour les enfants dans la partie est de la RDC
- 2. Le mouvement maï-maï Kirikicho au Sud-Kivu, septembre 2014
- -Centre d'appui pour le développement rural (CADERCO):
- 1. Ateliers de formation des acteurs de la sécurité aux droits humains, Nord-Kivu, février-mars 2014
- 2. Table-ronde sur l'éducation aux droits de l'homme, Sake (Nord-Kivu), 20 novembre 2014
- Groupe de Recherche et d'Actions contre la Marginalisation, la pauvreté, l'exploitation et les injustices sociales (GRAM)
- 1. Communiqué de presse à l'occasion de la journée des enfants soldats du 12 février 2011
- 2. Communiqué de presse à l'occasion de la journée internationale des enfants soldats, 12 février 2013

Rwanda:

- Ligue des Droits de la Personne dans la Région des Grands Lacs (LDGL):
- 1. Communiqué de presse sur la situation des droits de l'homme dans la région des Grands Lacs, 9 décembre 2013
- 2. Déclaration sur la situation au Burundi. 19 février 2014

III.3. Réalisations des institutions œuvrant dans le domaine des ALPC

Les institutions œuvrant dans le domaine des ALPC contribuent d'une manière importante au développement de ce secteur du niveau régional jusqu'au niveau national.

Certaines actions démontrent une implication active dans le domaine des ALPC. Il est de prime abord important de cibler certaines réalisations du RECSA, avant d'en venir aux initiatives nationales ainsi qu'à certaines réalisations des OSC de la région des Grands lacs.

Les activités suivantes sont certaines des activités importantes réalisées par le RECSA au cours des trois dernières années :

- Lors de leur visite au Burundi en Septembre 2013, Le Secrétaire Exécutif du RECSA et le Secrétaire Exécutif adjoint ont participé à une conférence de la Société civile sur le rôle des femmes dans la réduction des violences armées.
- Le RECSA a soutenu le dialogue entre Khartoum et Juba sur la coopération à la promotion du contrôle des armes, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants, ainsi que le renforcement de la paix dans la région des frontières communes à Addis Abeba, en Ethiopie, du 6-7 Novembre 2013¹.
- Signature d'un mémorandum d'entente avec l'East Africa Standby Force Coordination Mechanism (EASFCOM), le 20 janvier 2014 qui, selon le Secrétaire Exécutif du RECSA, Mr Théoneste MUTSINDASHYAKA a, d'une façon formelle, posé des jalons pour la coopération entre les deux organisations et est de nature à promouvoir la réalisation de leurs mandats similaires d'apporter la paix et la stabilité dans la région de l'Afrique orientale par l'accroissement de la coopération dans la lutte contre la prolifération des ALPC².

III.4. Efficacité des organisations œuvrant dans le domaine des ALPC

L'étude de l'action des OSC dans la zone étudiée fait ressortir l'existence d'une grande influence à travers toute la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les Pays limitrophes. En effet, une Société civile forte se démarque à travers ses interventions dans la lutte contre les violences armées en prenant le devant sur l'action même des gouvernements par sa créativité et son influence de l'action gouvernementale dans les activités de nature à soutenir les plan d'action nationaux sur les ALPC. Cela ressort des objectifs de la plupart des OSC de la région étudiée, de leurs domaines d'intervention et surtout de la nature et du nombre des activités réalisées.

Le nombre et la diversité des partenaires est un indice révélateur de la force de l'action des OSC de la région des Grands Lacs, de la Corne de l'Afrique et des Pays limitrophes. Sur les trois dernières années, différentes organisations ont réalisé des activités variées avec le soutien des différents partenaires tant étatiques que non étatiques. Le tableau présenté dans le paragraphe suivant

¹The RECSA News (www.recsasec.org)

²Idem

donne l'aperçu des certaines des activités menées par les OSC durant les trois dernières années ainsi que leurs partenaires dans la région:

L'action des OSC a été concentrée surtout sur la sensibilisation, le plaidoyer, le renforcement des capacités, ainsi que sur l'assistance aux victimes de la violence armée.

III.5.Efficacité des institutions étatiques œuvrant dans le domaine des ALPC

L'étude montre que les Etats font un effort particulier pour mettre en place et respecter leur législation sur les ALPC. La plupart des Etats de la Région des Grands Lacs, de la Corne de l'Afrique et des pays limitrophes adhèrent aux instruments juridiques. Neuf des 15 Etats membres du RECSA ont déjà ratifié le protocole de Nairobi. Chacun des 15 pays membres dispose d'un Point focal National et tous participent à la réunion annuelle.

Tout comme les OSC, les Etats membres du RECSA ont réalisé beaucoup d'activités relatives aux ALPC. Le tableau suivant nous aidera à voir certaines actions menées au cours des trois dernières années ainsi que le niveau de collaboration des Acteurs non étatiques et des institutions étatiques.

Tableau 3: Tableau récapitulatif de domaines d'intervention des organisations et institutions

PAYS	BURUNDI	RDC	RWANDA	KENYA	TANZANIE	OUGANDA
DOMAINE						
Désarmement, contrôle des ALPC	10 soit 34%	9 soit 50%	4 soit 44.4%	6 soit 54.5%	5 soit 62.5%	7 soit 50%
Sensibilisation à la remise volontaire des armes détenues illégalement	15 soit 51.7%	12 soit 66.6%	5 soit 55.5%	4 soit 36.3%	3 soit 37.5%	6 soit 42.8%
lobbying et plaidoyer	22 soit 75.8%	14 soit 77.7%	6 soit 66.6%	6 soit 54.5%	5 soit 62.5%	9 soit 64.2%
promotion de la gouvernance sécuritaire	11 soit 26.1%	4 soit 22.2%	2 soit 22.2%	4 soit 36.3%	2 soit 25%	8 soit 57.1%
Renforcement des capacités	29 soit 100%	18 soit 100%	9 soit 100%	11 soit 100%	8 soit 100%	14 soit 100 %
Etudes et Recherches	4 soit 13.7%	2 soit 11.1%	1 soit 11.1%	5 soit 45.4%	3 soit 37.5%	6 soit 42.8%

Source : Résultats de notre l'enquête

NB: Des associations embrassent souvent plus de 4 domaines d'intervention.

Graphique 1 : Domaines d'intervention des Organisations et institutions en %

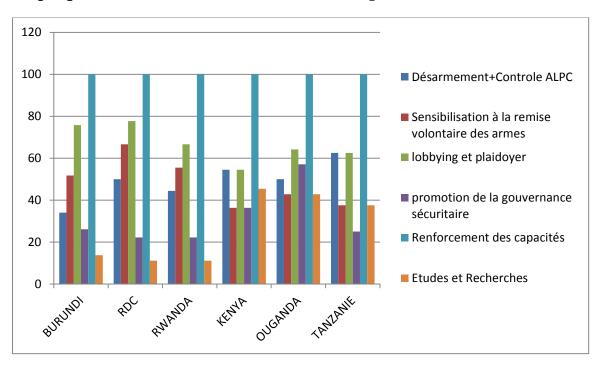
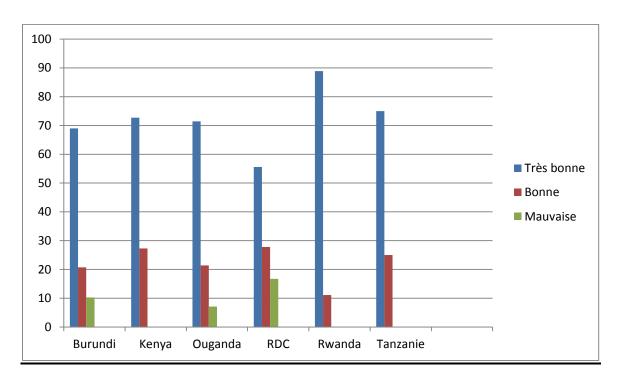


Tableau 4: Tableau récapitulatif de Collaboration entre les institutions et les acteurs non étatiques au sein des pays membres de l'EAC +la RDC

Pays Degré de collaboration	Rwanda	%	RDC	%	Burundi	%	Tanzanie	%	Ouganda	%	Kenya
Très bonne	8,0	88, 9	10	55,6	20	69	6	75	10	71,4	8
Bonne	1,0	11,1	5	27,8	6	20,7	2	25	3	21,4	3
Mauvaise	0	0	3	16,7	3	10,3	0	-	1	7,1	0
Total	9	100	18	100	29	100	8	100	14	100	11

Source: Résultats de notre l'enquête

Graphique 2 : Collaboration entre les institutions et les acteurs non étatiques au sein des pays membres de l'EAC + la RDC



D'après les résultats, la collaboration entre les OSC et les institutions étatiques est bonne en général. Cependant il y a toujours besoin d'une amélioration des relations pour arriver à une collaboration parfaite.

IV. CONTRAINTES

Les suivantes sont certaines des contraintes rencontrées au cours de cette étude. La liste est loin d'être exhaustive. Nous nous intéresserons surtout à celles qui se sont présentées comme majeures:

- 1. Manque de capacités techniques et opérationnelles
- 2. Insuffisance de communication et d'information entre les acteurs impliqués (les sites spécialisés tels que IANSA, RAFAL, EAANSA ne donnent plus suffisamment d'information en rapport avec le sujet).
- **3.** Des organisations para étatiques établies dans cette région qui ne sont pas assez fortes.
- 4. Une collaboration souvent mitigée entre les organisations de la société civile et les gouvernements

5. Insuffisance de moyens financiers à l'endroit des OSC et l'utilisation contraire aux objectifs globaux des ressources allouées à la réduction des violences armées constatée à l'endroit de certaines organisations.

CONCLUSION

De par les entretiens faits avec les différentes personnalités et les différentes réponses au questionnaire, il est évident que les OSC ainsi que les institutions étatiques s'investissent pour agir conjointement dans la maîtrise de la problématique des ALPC et s'efforcent d'améliorer la communication, la collaboration et la coopération entre différents acteurs œuvrant dans le domaine des armes légères.

Cependant il est remarquable que les OSC n'ont pas assez d'occasions de se rencontrer entre elles et même avec les points focaux nationaux afin d'échanger sur l'actualité des ALPC dans chaque pays.

Aussi, la question des ALPC étant gérée, selon les pays, par des Ministères différents et les points focaux nationaux logés dans différents Ministères (soit au Ministère de la Défense, soit au Ministère de la Sécurité publique, soit au Ministère de l'Intérieur ou à la présidence de la République) et le Secrétariat Exécutif du RECSA étant géré par un conseil de Ministres travaillant dans des domaines différents, le problème incontournable est sans doute un chevauchement entre les missions statutaires et les programmes arrêtés dans le domaine des ALPC sans oublier le problème de coordination.

Le RECSA se révèle fort dans la coordination, cependant il ne dispose pas d'assez de pouvoir pour prendre des décisions adéquates à l'endroit d'un Etat quelconque qui violerait les conventions et les protocoles en vigueur.

Du côté de l'EAANSA, c'est un réseau qui couvre uniquement un tiers des Etats membres du RECSA. Il a besoin, pour étendre son action et maximiser ses potentialités, d'un soutien remarquable dans le domaine du renforcement des capacités techniques et opérationnelles.

Il est alarmant de constater que les fonds mis à disposition de bailleurs pour la lutte contre la prolifération des ALPC dans la région des Grands Lacs, de la Corne de l'Afrique et des pays limitrophes diminuent chaque année, handicapant ainsi les initiatives de la société civile de cette région.

RECOMMANDATIONS

• A l'endroit des Nations Unies :

Concentrer plus d'efforts sur les cadres de dialogues qui favoriseront la consolidation de la paix et la sécurité dans cette région. Les Nations Unies devraient développer des mécanismes afin de dissuader plusieurs dirigeants africains de s'éterniser au pouvoir car cela est souvent le mobile des conflits sur le continent en général et dans la région en particulier.

• A l'endroit des Etats :

- Le Protocole de Nairobi devrait être révisé le plus tôt possible pour y inclure les objectifs du Traité sur le Commerce des Armes (TCA) et le RECSA devrait devenir une structure dotée de pouvoir de prise de décision sur les Etats membres et gérée par les chefs d'Etats. Cela aiderait à faciliter la bonne collaboration entre les acteurs étatiques et non étatiques dans le domaine des ALPC et la coopération dans le désarmement.
- Les Etats devraient favoriser la politique de bonne gouvernance et le respect des Droits Humains pour éviter et prévenir les conflits.
- Les Etats de la région devraient favoriser la bonne gestion des ressources naturelles.
- Les Etats devraient instaurer une politique de soins de santé gratuits pour les survivants des violences armées ainsi que leur réinsertion.

• A l'endroit des acteurs non étatiques :

Les acteurs non étatiques devraient se soucier avant tout du bien-être des populations et utiliser correctement les fonds collectés alloués à la lutte contre les violences armées dans la solidarité, la transparence et l'honnêteté. Ils devraient aussi favoriser le travail en réseau pour l'efficacité des résultats et éviter de se considérer comme des concurrents Une spécialisation accrue de chaque acteur non-étatique au regard de la vaste problématique des ALPC et de la violence armée est souhaitable, de même que le renforcement des capacités de leurs cadres et membres.

• A l'endroit des bailleurs de fonds :

Les bailleurs de fonds devraient beaucoup concentrer leur action dans le domaine de paix et sécurité et veiller à sa consolidation pour la bonne marche des activités dans les autres secteurs. La tendance de réduction des montants mis à la disposition de la société civile de la région devrait être inversée au plus vite.

Annexe : Liste de certaines OSC opérationnelles dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les pays limitrophes (Source :IANSA)

1. <u>BURUNDI</u>

Association pour la Promotion des Droits Humains et le Développement socioéconomique (APDHD)

Bonne Génération Du Burundi

Centre d'Encadrement et de Développement des Anciens Combattants (CEDAC)

Coalition pour le Développement et la Réhabilitation Sociale- CODR UBUNTU

Colonie des Pionniers de Développement (CPD)

Développement Agro Pastoral et Sanitaire (DAGROPASS)

Femmes Unies pour la Paix dans la Région des Grands Lacs

Ligue Burundaise des Droits de l'Homme (ITEKA)

Mécanisme pour l'Initiative de la Recherche de la Paix et le Développement (MI-RPD)

Réseau Burundais d'Action sur les Armes Légères (REBAL-BUANSA)

Réseau d'actions Paisibles des Anciens Combattants Pour le Développement

Intégré de Tous au Burundi (RAPACODIBU)

Action on Armed Violence (AOAV)

Regional Network on Peace and Security (RENOPS)

2. REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MUR- Africa Universel

Forum pour la Gouvernance et les droits de l'Homme (FGDH)

Organisation pour le Développement et les Droits Humains au Congo (ODDHC)

Action du Développement Communautaire Affecte par la Violence Différentes (ADCAVD)

Action pour le Développement Intégral de la Femme (ADIFE)

Association de Femmes Infirmières pour Aider les Femmes et Enfants Violés ou Vivant avec le VIH SIDA (AFIA FEV)

Association des Volontaires du Congo (ASVCO)

Association des Volontaires pour la Réinsertion des Enfants Orphelins (AVREO)

Centre d'études sur la Justice et la Résolution 1325 (CJR/1325)

Centre de Recherche et d'Action sur la Paix et la Sécurité (CERAP)

Centre pour la Paix et les Droits de l'Homme - Peace and Human Rights Center (CPDH-PHRC)

Femmes des Medias pour la Justice au Congo (FMJC- ONGDH)

Femmes Rurales Face aux Violences et au Développement (FERUFAVIDE)

Innovation et Formation pour le Développement et la Paix (IFDP)

Ligue des Femmes Congolaises pour les Elections (LIFCE)

Réseau Congolais d'Action sur les Armes Légères (RECAAL)

Réseau d'Organisation des Droits Humains et d'Education Civiques d'Inspiration Chrétienne (RODHECIC

Securitas Congo SOS Femmes en Danger (SOS FED)

Synergie pour le Développement Intégré des Familles

Unité de Coopération Paysanne au Sud-Kivu (UCOPASUKI)Union National de Jeunes Démobilises (ONG UNJD)

3. KENYA

Africa Peace Forum

Community Initiative for Change (CIC) Trust

Fellowship of Christian Councils and Churches in the Great Lakes and Horn of Africa (FECCLAHA)

Frontier Indigenous Network

International Physicians for the Prevention of Nuclear War (IPPNW) – DRC

International Physicians for the Prevention of Nuclear War (IPPNW) - DRC

Kenya Pastoralist Journalist Network

People for Peace in Africa (PPA)

Security Research & Information Centre (SRIC)

Somali Studies Centre

Umoja as One

4. RWANDA

Association Bethsaida

Safer Rwanda

5. SOMALIE

Somali Women Education Campaigners

6. <u>SOUDAN</u>

Southern Sudan Action Network on Small Arms (SSANSA)

Women Development Group

Human Security Initiative (Mama.org)

Upper Hand Organization

7. TANZANIE

Hurepi Trust

Tanzania Action Network on Small Arms (TANANSA)

8. <u>OUGANDA</u>

People with disabilities

Source: IANSA